



## Un colocataire présent en toute illégalité qui refuse de partir

Par **Bzhyll**, le **22/05/2009** à **12:15**

Bonjour, j'ai un énorme souci que je vais tenter de résumer.

Mon colocataire, G., a déposé son préavis pour quitter l'appartement il y a quelques mois. Etant caution solidaire, il doit continuer à payer le loyer tant que personne d'autre n'a signé de nouveau bail.

Une de mes connaissances, J., m'a proposé d'emménager avec moi. Il a amené ses affaires mais n'a jamais fait les démarches auprès de l'agence de location.

Depuis huit mois, il laisse traîner les choses en profitant de notre bonne volonté. Or, dans la mesure où il ne respecte pas les règles de partage des tâches ménagères et n'a déballé aucune de ses affaires, je lui ai demandé voilà deux mois de bien vouloir partir fin mai pour laisser place à P. qui lui a contacté l'agence de location et déposé son dossier.

Hier soir, J. m'a annoncé qu'il refusait de partir, que nous aurions dû l'informer par lettre recommandée deux mois avant, et qu'il a pris des photos pour attester qu'il était dans l'appartement depuis plus de trois mois. Il menace de faire intervenir la police et argue qu'il y existe des traces des virements qu'il a faits à G. et qui prouvent la colocation.

Est-il dans son droit ? Et quelles solutions j'ai pour expulser ce squatteur ?